



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 20 octobre 2015 — N° 116**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage au jeune Malyk Bonnet pour son geste de bravoure.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter Richard Poirier et Frères Électrique ltée, entreprise de construction de l'année dans la région Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Les îles.

---

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. William Cameron pour son engagement bénévole.

---

M. Paradis (Lévis) fait une déclaration afin de rendre hommage au Centre de pédiatrie sociale de Lévis et à son instigatrice, Mme Maude Julien.

---

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. René Bureau pour sa contribution à la minéralogie et à la généalogie.

**20 octobre 2015**

---

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin d'appuyer la demande d'aide financière de l'organisme *Parents jusqu'au bout!*.

---

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'entrepreneur en environnement Antoine Suzor-Fortier, honoré au Gala d'excellence de la Coopérative de développement régional Québec-Appalaches.

---

Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le travail des organisateurs de plusieurs événements dans le domaine de l'agrotourisme.

---

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner les 20 ans de vie active en politique de M. John Miller, conseiller municipal de Mont-Royal.

---

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de féliciter M. Marc Lemay pour son intronisation au Temple de la renommée de Cyclisme Canada.

---

À 13 h 53, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 01.

---

20 octobre 2015

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

Mme David, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2014-2015 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

(Dépôt n° 1544-20151020)

Le rapport annuel 2014-2015 du Musée d'art contemporain de Montréal;

(Dépôt n° 1545-20151020)

Le rapport annuel 2014-2015 du Musée national des beaux-arts du Québec;

(Dépôt n° 1546-20151020)

Le rapport annuel de gestion 2014-2015 de la Société de développement des entreprises culturelles;

(Dépôt n° 1547-20151020)

Le rapport annuel 2014-2015 des Musées de la civilisation.

(Dépôt n° 1548-20151020)

---

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel d'activité 2014 de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC).

(Dépôt n° 1549-20151020)

---

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dépose :

**20 octobre 2015**

---

Le rapport annuel 2014-2015 de la Société québécoise des infrastructures.  
(Dépôt n° 1550-20151020)

\_\_\_\_\_

Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, dépose :

Le rapport intitulé *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Qu'en est-il huit ans plus tard?*.  
(Dépôt n° 1551-20151020)

\_\_\_\_\_

M. Blanchette, ministre délégué aux Mines, dépose :

Le rapport annuel d'activité 2014-2015 de la Société nationale de l'amiante.  
(Dépôt n° 1552-20151020)

\_\_\_\_\_

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 juin 2015 par M. Bonnardel (Granby) concernant le soutien aux familles ayant un ou des enfants handicapés;  
(Dépôt n° 1553-20151020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 juin 2015 par Mme Hivon (Joliette) concernant la modification du Règlement de l'aide financière aux études pour les parents-étudiants;  
(Dépôt n° 1554-20151020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 septembre 2015 par M. Jolin-Barrette (Borduas) concernant la tarification du parc de stationnement du Centre local de services communautaires des Patriotes de Beloeil;  
(Dépôt n° 1555-20151020)

**20 octobre 2015**

---

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 16 et 22 septembre 2015 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la campagne de sensibilisation « Alcool ≠ Consentement »;

(Dépôt n° 1556-20151020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2015 par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) concernant l'obligation de rendre ou de traduire tous les jugements des tribunaux du Québec en français;

(Dépôt n° 1557-20151020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2015 par M. LeBel (Rimouski) concernant le projet de loi n° 28 et une demande de modifications concernant les médecins experts;

(Dépôt n° 1558-20151020)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 17 et 22 septembre 2015 par M. LeBel (Rimouski) concernant la reconnaissance des droits des accidentés lourds de la route;

(Dépôt n° 1559-20151020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 septembre 2015 par M. Lisée (Rosemont) concernant l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les écoles;

(Dépôt n° 1560-20151020)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 16 et 22 septembre 2015 par M. Traversy (Terrebonne), M. Lisée (Rosemont) et Mme David (Gouin) concernant le soutien financier pour les parents d'enfants lourdement handicapés;

(Dépôt n° 1561-20151020)

La réponse à la question écrite n° 79 concernant les travaux aux laboratoires de l'Hôpital du Haut-Richelieu, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 septembre 2015 par M. Turcotte (Saint-Jean).

(Dépôt n° 1562-20151020)

**20 octobre 2015**

---

M. le président dépose quatre décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

Décision 1817 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 1563-20151020)

Décision 1818 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 1564-20151020)

Décision 1819 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 1565-20151020)

Décision 1820 concernant le Règlement accordant le remboursement des frais de voyage de trois membres de parti politique.

(Dépôt n° 1566-20151020)

Puis, il dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Bérubé (Matane-Matapédia) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 21 octobre 2015, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1567-20151021)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Spénard (Beauce-Nord), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 8 octobre 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi donnant suite à la mise à jour sur la situation économique et financière du Québec présentée le 2 décembre 2014 et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1568-20151020)

20 octobre 2015

---

### Dépôts de pétitions

M. Paradis (Lévis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 382 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la prime d'attraction et de rétention des psychologues du réseau public.

(Dépôt n° 1569-20151020)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme David, ministre de la Culture et des Communications, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Samson (Iberville) et Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et qu'elle souligne le rôle prépondérant que le Québec, par ses experts, sa société civile et son gouvernement, a joué dans l'élaboration, l'adoption et la ratification de cette Convention;

QUE l'Assemblée nationale se réjouisse de la troisième contribution du gouvernement du Québec au Fonds international pour la diversité culturelle, qui vise à favoriser l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement;

20 octobre 2015

---

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'importance qu'elle accorde à l'avancement des principes et objectifs de la Convention au sein de divers forums internationaux, ainsi qu'à sa mise en œuvre dans l'environnement numérique;

QUE l'Assemblée nationale, enfin, réaffirme le caractère essentiel du soutien de l'État à la culture québécoise, qui contribue à la diversité des expressions culturelles et qui se déploie dans un esprit de dialogue, de respect et d'ouverture à l'endroit des autres cultures.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Bergeron (Verchères) présente une motion concernant les services offerts par les traverses sous la responsabilité de la Société des traversiers du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

M. Martel (Nicolet-Bécancour) présente une motion concernant le droit de grève aux traverses de Québec-Lévis et de Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

Mme David (Gouin), conjointement avec M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant la représentation proportionnelle lors du prochain scrutin fédéral; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

**20 octobre 2015**

---

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document de consultation intitulé *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Gendron, troisième vice-président, rend une directive sur la question soulevée par M. Drainville, leader de l'opposition officielle, le 8 octobre 2015, concernant des déclarations faites en commission parlementaire et à l'extérieur des travaux parlementaires par un ministre à l'égard de députés de l'opposition officielle, dans le contexte de l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

20 octobre 2015

---

## DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Concernant les propos tenus en commission parlementaire, une jurisprudence parlementaire constante a établi que lorsqu'il préside, un président de commission a les mêmes pouvoirs et devoirs que le président de l'Assemblée et qu'il a donc pleine autorité pour rendre des décisions. De plus, cette même jurisprudence a établi que la présidence de l'Assemblée n'a pas à s'immiscer dans les travaux d'une commission, pas plus qu'elle n'a à donner de directive sur une décision rendue en commission.

Ainsi, quant aux propos qui sont prononcés dans le cadre des travaux d'une commission parlementaire, le président de celle-ci, seul, a le pouvoir de statuer sur ces affirmations.

En ce qui concerne les propos qui ont été tenus à l'extérieur des travaux parlementaires lors d'une mêlée de presse et qui ont été rapportés dans des articles de journaux, la présidence rappelle le principe voulant que sa juridiction ne s'étend pas à des paroles prononcées à l'extérieur de la salle de l'Assemblée.

Cela dit, la présidence rappelle que dans notre système démocratique, le gouvernement possède plusieurs outils parlementaires qui sont mis à sa disposition afin de faire adopter les projets de loi qu'il présente à l'Assemblée. En contrepartie, les députés d'opposition bénéficient eux aussi de mécanismes prévus au Règlement leur permettant de faire valoir leur point de vue sur un projet de loi. Ils ont le droit de s'en servir légitimement, peu importe si cela a pour effet d'en prolonger l'étude. En d'autres mots, les députés ont une entière indépendance dans l'exercice de leur fonction.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 21 octobre 2015, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déclare que l'arrêt récent des procédures judiciaires concernant cinq membres des Hell's Angels dans le cadre du procès SharQc est un fiasco qui mine la crédibilité de la formule des « mégaprocès », un outil important pour lutter contre le crime organisé;

20 octobre 2015

---

QU'elle prenne acte du fait que le juge James L. Brunton a blâmé les procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dans sa décision;

QU'elle note également que les forces policières québécoises ont travaillé pendant des années pour accumuler une preuve suffisante permettant de porter des accusations graves contre ces individus fortement criminalisés et que l'État du Québec y a consacré des ressources financières importantes;

QU'elle constate que ce fiasco survient alors que le gouvernement libéral a décidé de couper 40 % des procureurs luttant contre le crime organisé et que le gouvernement libéral n'a pas tenu son engagement de réinvestir dans les ressources du Directeur des poursuites criminelles et pénales;

QU'elle souligne qu'il s'agit d'une situation grave, qu'une enquête interne du DPCP n'est pas suffisante pour rétablir la confiance de la population québécoise et qu'il est du devoir de la ministre de la Justice, ultime responsable de l'administration de la justice au Québec, d'ordonner une enquête indépendante;

Enfin, qu'à la suite de cette enquête, l'Assemblée nationale exige de la ministre de la Justice qu'elle témoigne en commission parlementaire afin d'expliquer les raisons ayant conduit à l'échec du procès SharQc, et qu'à cette occasion, elle dépose un plan de correctifs à apporter au système judiciaire afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

20 octobre 2015

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

M. Leitão, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 13, Loi donnant suite au discours sur le budget du 4 juin 2014 et à certaines autres mesures fiscales, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 13 est adopté.

---

À 15 h 22, à la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 16 h 15.

---

Les travaux reprennent à 16 h 16.

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 55, Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

20 octobre 2015

---

À 16 h 46, à la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

---

### Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Turcotte (Saint-Jean) à M. Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portant sur le sujet suivant : « L'avenir des centres d'éducation populaire »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Jolin-Barrette (Borduas) à Mme Vallée, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « La nécessité de tenir une commission parlementaire concernant les ressources allouées au Directeur des poursuites criminelles et pénales et le plan du gouvernement dans le cadre de la lutte au crime organisé ».

---

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 21 octobre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

**20 octobre 2015**

---

À 18 h 25, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 21 octobre 2015, à 9 h 40.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**